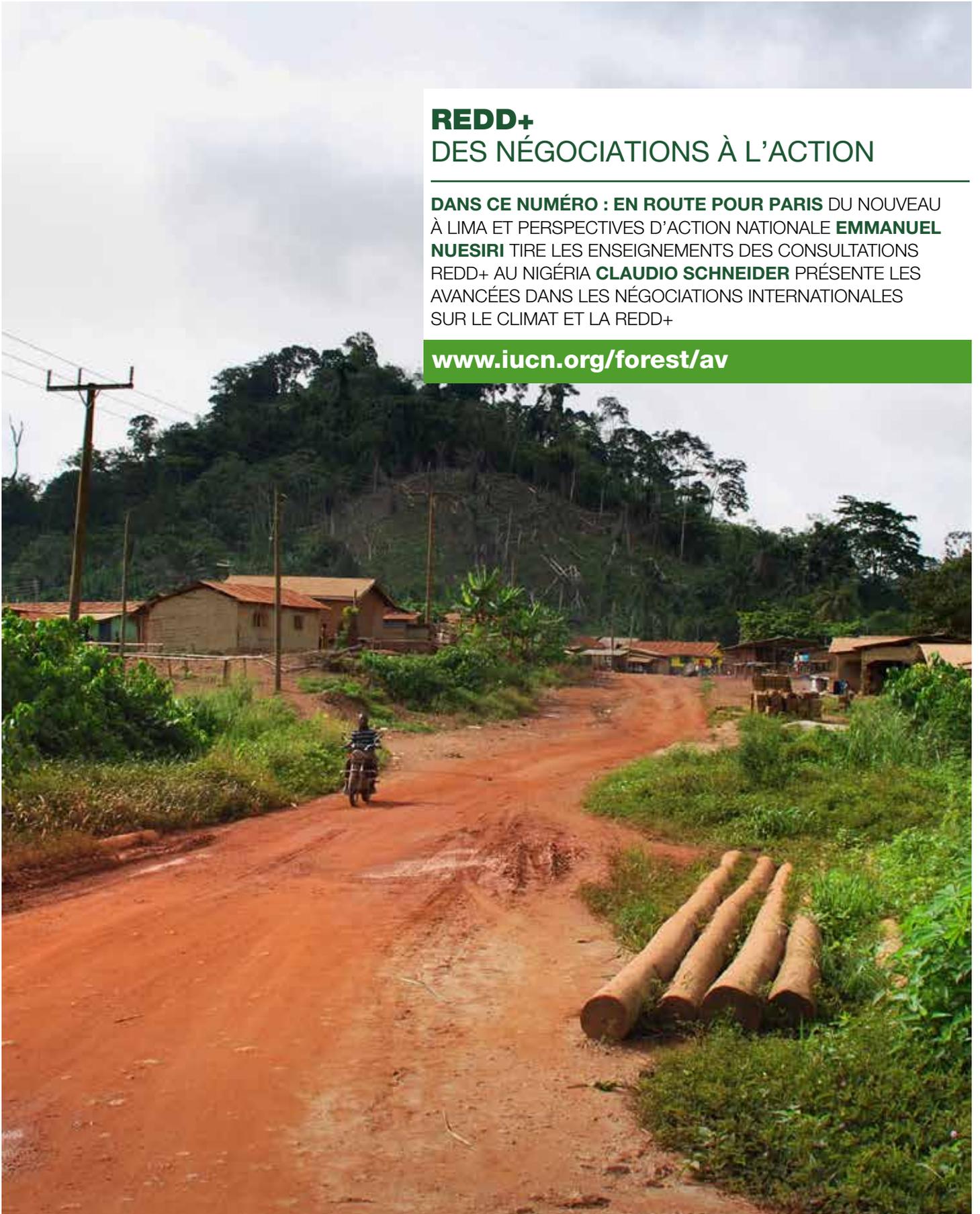


REDD+ DES NÉGOCIATIONS À L'ACTION

DANS CE NUMÉRO : EN ROUTE POUR PARIS DU NOUVEAU À LIMA ET PERSPECTIVES D'ACTION NATIONALE EMMANUEL NUESIRI TIRE LES ENSEIGNEMENTS DES CONSULTATIONS REDD+ AU NIGÉRIA CLAUDIO SCHNEIDER PRÉSENTE LES AVANCÉES DANS LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA REDD+

www.iucn.org/forest/av



av46

Ce numéro d'**arborvitae** est également disponible en anglais et en espagnol sur notre site Internet : www.iucn.org/forest/av

Pour tout commentaire sur un numéro récent d'**arborvitae**, n'hésitez pas à nous contacter, en envoyant un message à : jennifer.rietbergen@wanadoo.fr

Edito

Depuis que les négociations internationales sur le climat ont adopté pour la première fois l'idée de protéger et renforcer les forêts pour stocker le carbone, la façon dont la REDD+ est vue et mise en œuvre a radicalement changé. L'axe de travail initial autour des projets d'atténuation s'est amplifié pour inclure dorénavant les efforts pour soutenir la mise en œuvre de politiques nationales REDD+. L'année 2015 sera ainsi le point d'orgue de cette transformation, car la REDD+ et d'autres mesures basées sur l'affectation des terres devraient figurer en bonne place dans les Contributions prévues déterminées au niveau national actuellement préparées par les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en préparation du prochain cycle de négociations à Paris, en décembre.

Alors que les débats autour de la REDD+ passent de la sphère technique à la sphère politique, et que les regards se tournent vers les engagements et les mesures nationales, le besoin d'accords institutionnels facilitant les mesures REDD+ et d'autres utilisations des terres se fait sentir. Le défi pour de nombreux pays REDD+ est maintenant d'établir un cadre institutionnel efficace, qui réconcilie des politiques sectorielles différentes – parfois même contradictoires – et les transforme en gestion des terres cohérente, durable, à faible émissions de carbone, tout en garantissant l'implication des communautés locales dans la conception et la gestion des accords REDD+ de partage des avantages.

Ce numéro d'*arborvitae* présente les nouveautés sur les avancées nationales des politiques REDD+ et les préparatifs pour les négociations de Paris. Il met en évidence quelques évolutions prometteuses, mais aussi des obstacles potentiels majeurs, en donnant la parole et en incluant l'opinion de diverses parties prenantes impliquées dans les négociations internationales, les préparatifs nationaux et les consultations et actions locales.

Au vu des énormes défis qu'il reste à relever pour mettre en place des mécanismes institutionnels réalisables pour une affectation des terres favorable au climat, il est essentiel de continuer à évaluer de nouvelles idées pour maximiser les avantages des forêts. L'une de ces idées est une large utilisation des aires protégées de catégorie V et VI comme mécanisme institutionnel pour stabiliser la dynamique de l'affectation des terres, en la rendant juste et équitable à l'échelle du paysage. Les catégories V et VI d'aires protégées permettent en effet une utilisation durable des ressources forestières, alors que les autres catégories sont plus restrictives quant à l'exploitation des ressources et aux changements dans l'affectation des terres. Ainsi, ces deux catégories, notamment lorsqu'elles sont associées à des accords de gouvernance impliquant les peuples autochtones, les communautés locales et les propriétaires privés, offrent aux gouvernements des moyens institutionnels pour améliorer la gouvernance forestière, notamment dans les zones sous forte pression où la déforestation est un risque réel et imminent.

La désignation des aires protégées de catégorie V et VI est utilisée avec succès depuis plusieurs décennies pour fournir une architecture institutionnelle permettant de réconcilier politiques de conservation et de développement en Europe et en Amérique du Nord. Ces catégories ont également été utilisées au Brésil pour réduire rapidement les pertes forestières de la zone appelée « l'arc de déforestation », tout en renforçant les droits des communautés locales et des peuples autochtones. L'UICN encouragera encore l'utilisation de ces catégories dans certaines zones cibles REDD+, en s'appuyant sur les enseignements tirés par nous-mêmes et nos partenaires au cours de notre travail sur le partage des avantages de la REDD+ et l'accroissement des stocks de carbone forestier grâce à la restauration des paysages forestiers.

Stewart Maginnis, Director Mundial, Grupo de Soluciones basadas en la Naturaleza, UICN

Sommaire

3-6 En route pour Paris Avec une position commune au niveau international, de nouvelles perspectives sur l'action au niveau national; Point sur les négociations internationales sur REDD+ et le climat; La REDD+ comme moyen pour l'atteinte des objectifs nationaux en Afrique occidentale et centrale; L'affectation des terres dans l'accord mondial sur le climat
7 La REDD+ et la restauration La dynamique continue pour la restauration des paysages forestiers
8-9 Points de vue sur la REDD+ Regards sur les actions REDD+
10-11 REDD+ et communautés forestières Droits humains et REDD+; Représentation dans la REDD+?
12-15 Action nationale REDD+ Mise en place d'un cadre juridique pour la REDD+ au Guatemala; Parité hommes-femmes et REDD+ en Ouganda; Cartographier les droits coutumiers en Papouasie, Indonésie; Réduire les émissions par de meilleures pratiques agricoles au Ghana
16 Entretien Claudio Schneider.



Avec une position commune au niveau international, de nouvelles perspectives sur l'action au niveau national

Patrick Wylie de l'UICN, présente la nouvelle importance des préparatifs nationaux pour les négociations de Paris sur le climat et les défis à relever.

Le prochain cycle de négociations des Nations Unies sur le climat sont prévues en décembre 2015, avec la 21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21 CCNUCC) qui aura lieu à Paris. Au regard de l'accord trouvé lors de la COP19 à Varsovie sur de nombreux aspects techniques de la REDD+, la préoccupation est maintenant de savoir comment la REDD+, et plus globalement l'utilisation des terres, peut contribuer à remplir les engagements pris par les pays pour lutter contre les changements climatiques.

Les 195 parties à la CCNUCC s'approprient maintenant à soumettre leurs engagements climatiques post-2020 – c'est-à-dire leurs « Contributions prévues déterminées au niveau national ». Cette étape clé marque un tournant dans les négociations internationales – qui passent des discussions techniques à la prise de décision politique – mettant ainsi plus l'accent sur la préparation des stratégies nationales et locales de lutte contre les changements climatiques, et la planification de leur mise en œuvre.

La Suisse a été le premier pays à soumettre, fin février, sa Contribution prévue déterminée au niveau national. D'autres contributions sont prévues pour la fin mars, et la majorité attendue bien avant les négociations de Paris¹. Fin octobre, le Secrétariat de la CCNUCC et les organisations de la société civile additionneront l'impact potentiel de ces estimations nationales de réduction d'émissions soumises individuellement par les pays, et celui d'autres actions climatiques, afin de déterminer dans quelle mesure le monde pourra limiter l'augmentation de la température globale moyenne à 1,5 ou 2° Celsius.

Les efforts nationaux ont toujours formé l'ossature des solutions permettant d'atteindre les objectifs mondiaux sur le climat, et cela reste plus vrai que jamais. La responsabilité incombe à la société civile des pays d'accroître l'ambition de ces engagements initiaux, orientant ainsi l'action collective de sorte à se rapprocher de l'objectif de limitation de l'augmentation des températures à 2 degrés, faisant ainsi davantage que ce qui est normalement atteint en une année. Des plans bien développés, élaborés en consultation avec les populations, sont plus susceptibles d'être réalisés et soutenus, et ces plans nationaux pour le climat – à la différence des négociations – aboutiront au final à des mesures sur le terrain et à des résultats sensibles pour notre atmosphère. Pour cette raison, les Parties à la CCNUCC ont, à plusieurs reprises, appelé les organisations internationales comme l'UICN à encourager les efforts nationaux pour exposer les grandes lignes des ambitions et des plans destinés à atténuer les changements climatiques.

Aussi bien les pays développés que les pays en développement continuent d'être confrontés à des défis dans la préparation de leurs stratégies nationales pour la mise en œuvre de plans

Les efforts nationaux ont toujours formé l'ossature des solutions permettant d'atteindre les objectifs mondiaux sur le climat, et cela reste plus vrai que jamais.

d'actions pour les forêts et le climat, l'affectation des terres et la REDD+. D'ici Paris, et même au lendemain de la clôture des négociations (12 décembre), ces obstacles incluent: (i) des problèmes thématiques comme l'intégration intersectorielle, les réformes législatives et le partage des avantages²; (ii) des problèmes techniques comme l'élaboration de valeurs de référence, l'identification d'interventions pratiques et le calcul des coûts et avantages potentiels de ces actions; et (iii) des problèmes de processus comme la facilitation des flux d'information et l'engagement des parties prenantes.

Comme nous l'avons mentionné dans le dernier numéro d'**arborvitae**, la restauration des paysages forestiers est, parmi d'autres interventions de type REDD+ ou liés à l'utilisation des terres, une excellente illustration de la façon dont la société civile et les gouvernements travaillent déjà ensemble pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national pour le climat. À ce jour, plus d'une douzaine de gouvernements et d'organisations non-gouvernementales se sont engagés pour restaurer plus de 59 millions d'hectares comme contribution pour atteindre l'objectif fixé par le Défi de Bonn de restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici à 2020. Si cet objectif est atteint, cela pourrait réduire d'environ 1/6e l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions prévues d'ici 2020. S'appuyant sur l'élan croissant à l'égard de la restauration des terres dégradées, plus de 100 gouvernements, entreprises et organisations de la société civile ont signé la Déclaration de New York sur les forêts en septembre 2014, qui prévoit, entre autres, l'augmentation de l'objectif mondial de restauration des terres dégradées à 350 millions d'hectares – soit la taille de l'Inde – d'ici à 2030.

L'UICN et ses Membres, ainsi que d'autres organisations internationales, continueront à agir pour répondre à ces problématiques forestières mondiales et atteindre les objectifs mondiaux sur le climat, en soutenant la prise de décision et les activités destinées à impliquer directement les principaux décideurs dans le secteur privé et public, et en encourageant la diffusion à plus grande échelle des enseignements positifs tirés des politiques sous-nationales, nationales et des entreprises.

¹ Les rapports des Contributions prévues déterminées au niveau national sont répertoriés ici : <http://www4.unfccc.int/submissions/indc/Submission%20Pages/submissions.aspx>

² TFD (2012). Giving REDD+ Life – Integrating REDD+ with Broader with Development Goals. TFD Review. The Forests Dialogue. http://theforestdialogue.org/sites/default/files/tfdreview_givingredd-pluslife_en.pdf

Point sur les négociations internationales sur REDD+ et le climat

La 20e Conférence des Parties (COP20) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), organisée à Lima au Pérou fin 2014, s'est ouverte sur une note optimiste et d'engagement renouvelé, avec l'annonce, quelques semaines plus tôt, d'un accord climatique entre la Chine et les États-Unis. Cette dynamique a ensuite continué avec l'atteinte de l'objectif de 10 million de dollars américains de capitalisation intérimaire du Fonds Vert pour le Climat, cela au regard des engagements de libération des financements avant et pendant la COP20.

Du fait des avancées en matière de REDD+ lors de la 19e Conférence des Parties en 2013, où sept décisions se rapportant au Cadre de Varsovie sur la REDD+¹ ont été prises, les attentes globales pour des résultats supplémentaires spécifiques aux forêts étaient assez basses à Lima. Plutôt que d'élaborer d'autres orientations en matière de REDD+, les débats à Lima se sont davantage focalisés sur la façon dont la gestion des terres allait être globalement prise en compte par les 196 Parties – tous les États membres des Nations Unies et pas uniquement les pays REDD+ – dans l'accord global sur le climat qui se négociera lors de la COP21 à Paris, en décembre. Cette date butoir approchant rapidement, les Parties ont continué, en février à Genève, leurs négociations relatives à la gestion des terres, et trois réunions supplémentaires sont prévues avant Paris.

Le débat sur le rôle des forêts et de l'affectation des terres dans le nouvel accord climatique se situe désormais au-delà du domaine technique des négociateurs sur les forêts et l'affectation des terres, et cette question est maintenant en grande partie entre les mains des négociateurs du Groupe de travail sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée, et les Chefs de délégation.

L'UICN et ses Membres continueront à soutenir les efforts des Parties – conformément à l'Appel de Lima pour l'action climatique – pour analyser les implications du texte provisoire et des stratégies nationales pour répondre à ce défi mondial². Un état des lieux du niveau de préparations dans quatre pays est décrit en pages 12 à 15 de ce numéro d'*arborvitae*. Les grandes lignes des activités REDD+ de deux autres pays sont présentées dans l'encadré ci-contre.

1 Voir http://unfccc.int/land_use_and_climate_change/redd/items/8180.php

2 Voir http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/application/pdf/auf_cop20_lima_call_for_climate_action.pdf et <http://www.landscapes.org/glf-2014/agenda-item/day-1-dec-6/side-events-sessions-for-and-by-youth-private-sector-and-civil-society-organizations/css-slate-2/options-assessment-land-use-post-2020-world/>

Contact: Patrick Wylie, patrick.wylie@iucn.org

Des stratégies pleines de promesses : la REDD+ au Mexique et au Cameroun

Le contexte du Mexique est très favorable au développement de cadres REDD+ basés sur les droits et orientés vers les pauvres. La REDD+ au Mexique est vue comme une composante du cadre de développement rural durable du pays. Le Plan de développement national 2007-2012 indique clairement que les projets REDD+ seront alignés avec les objectifs de développement établis par le pays. Sur la base de sa Vision nationale REDD+ lancée en décembre 2010, le Mexique a élaboré une Stratégie nationale pour la REDD+ (ENAREDD), et a commencé la phase de mise en œuvre avec quelques mesures REDD+ précoces. La Stratégie ENAREDD du Mexique s'appuie largement sur le modèle mexicain de propriété collective, qui guide depuis longtemps la gestion des forêts et des terres et est considéré comme une alternative au débat opposant propriété privée et propriété publique qui a dominé certaines discussions REDD+. Le gouvernement affirme dans l'ENAREDD vouloir construire un mécanisme équitable et transparent qui encourage la conservation et la durabilité parmi les différents propriétaires des forêts.

Le contexte du Cameroun offre de nombreuses opportunités pour intégrer les considérations basées sur les droits et orientées vers les pauvres dans la mise en place d'une stratégie REDD+. Au stade actuel de préparation de la REDD+, le gouvernement du Cameroun montre un bon niveau d'engagement avec ses partenaires, et accueille positivement des idées nouvelles et novatrices susceptibles de créer un environnement favorable. Le Cameroun considère la REDD+ comme un cadre devant aider le pays à atteindre ses objectifs de développement durable, tels que présentés dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, et les objectifs de la Vision du Cameroun à l'horizon 2035. Pour atteindre cet objectif, le Cameroun s'est engagé dans plusieurs réformes juridiques, notamment une révision de sa législation forestière de 1994 et de sa législation sur le régime foncier de 1974. La révision de la législation sur l'environnement de 1996 vient de commencer, avec comme objectif d'inclure les questions liées aux changements climatiques et à la REDD+, insuffisamment prises en compte dans la version actuelle. Cette révision de la législation foncière et des forêts, commencée en 2011, devrait combler les lacunes existantes dans les accords juridiques et institutionnels, et améliorer la clarté et la sécurité des droits fonciers, ainsi que la participation des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion des forêts.

La REDD+, un moyen d'atteindre les objectifs nationaux en Afrique occidentale et centrale

Kenneth Angu Angu et **Dominique Endamana** de l'UICN décrivent les efforts nationaux pour utiliser la REDD+ comme outil en faveur du développement durable.

Le processus de préparation pour REDD+ est en cours dans de nombreux pays d'Afrique occidentale et centrale, notamment au Cameroun, en République du Congo, en République Démocratique du Congo, au Ghana, en République Centrafricaine, au Togo, au Libéria, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Ces pays ont déjà élaboré leurs Propositions de plan de préparation pour la REDD+ et sont actuellement dans la phase de développement de leurs documents de Stratégie nationale REDD+. Pour de nombreux pays de la région, la REDD+ est perçue comme un outil pouvant contribuer à leurs objectifs nationaux de développement et à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts.

En illustration, la Déclaration commune d'intention sur la REDD+, approuvée en 2011 lors de la 17e Conférence des Parties à la CCNUCC à Durban en Afrique du Sud, par sept pays d'Afrique centrale, sept pays donateurs et la Commission européenne, souligne que « la REDD+ est un choix de développement à long terme exigeant une attitude novatrice afin d'atteindre une croissance économique durable ».

En 2012, le Cameroun – l'un des signataires de cette déclaration – a renforcé cette position dans sa Proposition de plan de préparation à la REDD+ en affirmant : « Pour le Cameroun, la REDD+ est un outil de développement qui doit l'aider à atteindre l'objectif de développement durable que le pays s'est fixé dans le cadre du Document de stratégie sur la croissance et l'emploi et de la Vision du Cameroun à l'horizon 2035 ».

La Note d'idée du Programme de réduction des émissions du Ghana souligne également le lien entre les objectifs de développement national et la REDD+. La stratégie qu'elle présente se focalise sur les paysages en mosaïques de forêts de cacao, pour deux raisons : l'importance vitale du cacao pour les moyens d'existence locaux et l'économie nationale, et le potentiel significatif du développement de la production de cacao comme stratégie de restauration des terres dégradées et déboisées dans la zone de haute forêt du Ghana. Le gouvernement ghanéen espère que ce programme innovant sécurisera le futur de ses forêts, améliorera les revenus des paysans et donc augmentera



© IUCN/Dominique Endamana

Dialogue sur les options relatives aux moyens d'existence dans une communauté locale au Ghana.

significativement les moyens d'existence des communautés forestières.

Le Burkina Faso et d'autres pays d'Afrique occidentale se sont également engagés, séparément, à continuer le processus REDD+ dans le cadre de leurs stratégies de croissance nationale.

Les peuples autochtones et les communautés locales de ces deux régions dépendent fortement des ressources forestières pour leur survie, d'où l'importance de protéger les forêts. C'est également une occasion pour les pays de mener des projets pilote REDD+ afin de montrer et d'accroître les connexions entre les forêts et les moyens d'existence des communautés forestières.

Les projets pilote de ces pays commencent déjà à montrer ce que la REDD+ peut apporter aux objectifs nationaux, au sens large. Au Ghana, des communautés locales construisent des partenariats commerciaux sérieux avec le secteur privé et le gouvernement pour améliorer leurs moyens d'existence, tout en encourageant les idées de la REDD+ par le biais d'une gestion durable des forêts. Une chaîne de l'offre durable pour l'arbre allanblackia, dans le paysage de Wassa Amenfi, a par exemple été mise en place : les femmes locales récoltent les fruits à l'état sauvage, extraient les graines puis les vendent à des entreprises privées de l'industrie cosmétique et alimentaire. Le développement de cette chaîne de l'offre a encouragé les paysans à planter des

allanblackias sur leurs exploitations de cacao et sur des terres dégradées et déboisées.

Observons maintenant le Cameroun, où l'agriculture intensive est le principal moteur de la déforestation et une source significative de revenus pour de nombreuses communautés rurales, notamment les villages situés au sein du paysage transfrontalier de Dja-Odzala-Minkébé entre le Cameroun, la République du Congo et le Gabon. Pour ces raisons, des outils participatifs (comme la Boîte à outils pauvreté-forêts) sont utilisés pour identifier des options de moyens d'existence durables dans une activité pilote REDD+ mise en place dans plusieurs villages au sein de ce paysage. Le gouvernement veut inclure les données des projets pilote REDD+ dans ses stratégies nationales REDD+ et de développement, et a déjà intégré les enseignements de ces projets dans le processus d'élaboration de sa Stratégie nationale REDD+.

L'implication de la société civile et des communautés locales pour identifier les options d'amélioration des moyens d'existence dans le cadre des stratégies REDD+ aide les gouvernements et les communautés locales à comprendre le potentiel de la REDD+ comme outil de développement. Cela permet aux communautés de gagner en autonomie pour les projets pilote REDD+, et d'être plus motivées pour aider à la mise en œuvre des Stratégies nationales REDD+ dans la région.

Contact: Kenneth Angu Angu, kenneth.angu@iucn.org. Saadia Bobtoya Owusu-Amofah et Ako Charlotte Eyong ont contribué à cet article.

La place de la gestion des terres dans l'accord mondial sur le climat

Dana Miller du Fonds pour la défense de l'environnement, rapporte les récents débats sur la meilleure façon d'inclure l'affectation des terres dans l'accord mondial sur le climat.



© EDF/Chris Meyer

Dialogue entre les intervenants et le public sur la place la gestion foncière dans l'accord 2015 lors du Forum mondial sur les paysages.

C'est dans un décor de montagnes boisées que des négociateurs du monde entier se sont retrouvés en décembre dernier à Lima au Pérou, à l'occasion de la Conférence annuelle des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Fonds pour la défense de l'environnement et ses partenaires ont organisé un atelier avant la conférence à Lima, où un groupe de négociateurs nationaux et d'experts ont débattu de la meilleure façon de placer la foresterie, l'agriculture et d'autres affectations des terres au cœur de l'accord mondial sur le climat, qui devra être signé à Paris à la fin de cette année. La gestion foncière est doublement importante dans ce contexte : non seulement elle représente environ un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais elle absorbe aussi une partie significative des émissions de carbone de la planète. Les participants à l'atelier étaient d'accord sur le fait que l'accord sur le climat doit inclure l'affectation des terres d'une façon simple, flexible et transparente, afin d'encourager le plus de pays possibles à réduire les émissions dans ce secteur.

Les participants reconnaissent en général l'importance d'une approche comparative des efforts d'atténuation des pays, en prenant en compte les points communs et les différences entre les pays développés et en développement, et entre les écosystèmes comme les forêts tropicales, les forêts tempérées et les terres cultivées.

Un document d'information préparé pour l'atelier (avec le soutien de l'UICN) a présenté quatre options politiques pour inclure l'affectation des terres dans l'accord sur le climat. D'un point de vue comptable, ces options allaient d'une uniformité totale jusqu'à une différenciation complète. La plupart des participants ont préféré une approche mixte, à commencer par des trois systèmes de règles comptables qui s'appliquent déjà dans différents pays, et travaillent à une plus grande harmonisation.

Les Parties pourraient ainsi se diriger vers une approche plus simple et exhaustive sur la durée, tout en renforçant la flexibilité du cadre, afin que les Parties sélectionnent le système qui leur convient le mieux selon leur contexte.

Nous avons continué ce débat lors de notre session au Forum mondial sur les paysages, organisée en parallèle aux négociations de Lima sur le climat. Cette session était modérée par l'UICN, avec des intervenants provenant d'organisations à but non lucratif et de gouvernements. Les intervenants et les participants (environ 120) se sont demandé dans quelle mesure les principes communs pour le secteur de l'affectation des terres pouvaient s'appliquer à l'agriculture et à la foresterie, et aborder également l'adaptation et l'atténuation. Nos intervenants ont encouragé les parties à identifier les principes spécifiques nécessaires pour augmenter l'intérêt envers l'atténuation dans le secteur de l'affectation des terres dans les politiques nationales et l'accord international sur le climat.

Contact : Dana Miller, dmiller@edf.org. Les présentations de l'atelier sont disponibles ici : http://www.edf.org/sites/default/files/land_use_2015agreement-presentations.pdf.

la gestion foncière représente environ un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais elle absorbe aussi une partie significative des émissions de carbone de la planète.

La dynamique continue pour la restauration des paysages forestiers

Tim Christophersen du Programme des Nations Unies pour l'environnement, souligne les synergies importantes entre la restauration des paysages forestiers et la REDD+.



©WFP/Rhein Skullenud

Des femmes en plein travail dans un paysage en restauration en Inde. IUCN et UN-REDD travaillent main dans la main pour rendre disponibles le savoir et l'expérience, acquis en près de 10 ans d'efforts de restauration de paysages, aux pays partenaires UN-REDD.

« La nature a développé des instruments performants de séquestration du carbone puissants : les arbres. Mais nous sommes arrivés à un point où la seule réduction des émissions ne suffit pas », a déclaré Tine Sundtoft, ministre norvégienne du Climat et de l'Environnement, lors de la réunion ministérielle du Défi de Bonn, les 20-21 mars 2015. « Nous devons activement éliminer le carbone de l'atmosphère. Et la restauration des forêts est notre option de captage du carbone la plus efficace financièrement. »

L'appel de Mme Sundtoft pour utiliser davantage les forêts et les arbres dans la lutte contre les changements climatiques a été repris par de nombreux participants à la réunion. Des représentants du monde entier – Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Éthiopie, Guatemala, Indonésie, Libéria et République de Corée – ont rapporté en détail leurs mesures en

favor de la restauration. Presque 60 millions d'hectares ont déjà été activement restaurés depuis la première réunion du Défi de Bonn en 2011, et d'autres promesses sont en cours de réalisation. L'objectif du Défi de Bonn – restaurer 150 millions d'hectares d'ici à 2020 – a pris une plus grande ampleur récemment, avec la Déclaration de New York sur les forêts, qui a ajouté 200 millions d'hectares à restaurer d'ici 2030, soit un total de 350 millions d'hectares – équivalent à la superficie de l'Inde! L'atteinte de cet objectif pourrait éliminer jusqu'à 1,7 gigatonne de CO₂ de l'atmosphère chaque année, et créer plus de 80 milliards de dollars par an de services écosystémiques.

Je suis l'évolution du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers depuis huit ans, et j'admets que nous avons fait de grands progrès. Mais la réunion du Défi de Bonn du mois dernier a changé les règles du

jeu. Le monde semble s'être enfin réveillé, et a pris conscience que l'ampleur de la crise climatique requiert des réponses tout aussi vastes et exhaustives, dont notre façon de gérer les écosystèmes.

Des approches ambitieuses et inclusives de restauration émergent déjà dans de nombreux pays. Au Brésil, une nouvelle législation est en cours d'élaboration pour restaurer 12,5 millions d'hectares au cours des 20 prochaines années, créant au passage quelques 190 000 emplois! Au Salvador, après un état des lieux des forêts, le gouvernement s'est engagé à restaurer plus de la moitié de sa superficie. Pour ces pays, la restauration du paysage est un investissement essentiel dans les infrastructures naturelles pour un développement durable.

Il devient essentiel d'intégrer la restauration des paysages forestiers à la REDD+. Dans la dynamique de la REDD+, on observe un important basculement des approches verticales vers des démarches participatives, ainsi qu'une prise en considération accrue du droit au Consentement libre, préalable et éclairé. Le nombre croissant d'expériences (mesures de protection de la REDD+, engagement des parties prenantes et planification d'actions financièrement efficaces), peut et doit être la base des efforts de restauration. Il s'agit d'une occasion unique car s'appuyer sur et prendre en compte les aspirations et contributions des communautés locales renforceront la durabilité de la restauration des paysages forestiers et attireront ainsi davantage d'investissements nationaux et extérieurs. En Ouganda, le programme ONU-REDD et l'IUCN visent à assurer que la restauration des paysages forestiers devienne partie intégrante de la planification et de la mise en œuvre du programme national REDD+. Les résultats seront mis à la disposition des 58 pays partenaires du programme ONU-REDD, afin que la communauté internationale soutienne les efforts déployés par les pays en voie de développement pour prendre en compte la gestion des terres dans la lutte contre les changements climatiques.

Contact: Tim Christophersen, tim.christophersen@unep.org
Cet article est un résumé de sa version originale, publiée sur le site Internet du Forum mondial sur les paysages, www.landscapes.org

Regard des acteurs sur la REDD+. Les efforts pour concrétiser les avantages de la REDD+ se matérialisent dans le monde entier, aussi bien à l'échelle des communautés forestières qu'aux échelons les plus élevés des gouvernements. L'UICN travaille avec des communautés locales, des organisations partenaires et des gouvernements pour montrer que la mise en œuvre d'approches REDD+ fondées sur les droits humains peut promouvoir le développement à faible émissions de carbone d'un pays, pour le bénéfice de sa population et de l'environnement. Voici les points de vue de personnes qui travaillent au succès de la REDD+ dans leurs pays.



Ghana

« À l'heure actuelle, le climat n'est pas bon pour nous. Il n'est pas le même qu'autrefois. Nous voyons bien que toutes ces activités illégales ont un impact sur le climat. Il est temps que nous entamions un processus REDD+, en plantant des arbres, et en préservant et protégeant nos forêts. »

Dorothy Ewusi, membre de la plateforme pluripartite REDD de Wassamanfeni, Ghana.



Pérou

« Pour nous, au Pérou, la déforestation est un problème crucial, et y apporter une solution est une priorité nationale. Nous savons que la REDD+ est un outil approprié pour nous aider à lutter contre la déforestation et nous avançons de manière satisfaisante dans nos processus internes afin de clore l'étape de préparation REDD+. Parallèlement, nous transformons notre façon générale de considérer la question des forêts, des ressources naturelles et de l'affectation des terres, en adoptant une approche paysage et le développement à faible émissions de carbone. Il est évident que la lutte contre la déforestation demande plus que la seule REDD+. Nous voyons donc la REDD+ comme un catalyseur et un soutien pour ces processus déjà en cours. À cet égard, nous aimerions voir des progrès plus rapides dans les discussions internationales sur la REDD+. Car pendant que nous discutons et que les débats deviennent de plus en plus complexes (par ex. en ce qui concerne le financement de la REDD+), la déforestation continue dans notre pays. »

Gustavo Suarez de Freitas Calmet, Coordinateur exécutif, Programme National de Conservation des Forêts pour l'Atténuation des Changements Climatiques, Ministère de l'Environnement, Pérou.



Mexique

« Le Mexique est actuellement engagé dans la préparation de la mise en œuvre du mécanisme REDD+. Parallèlement, nous faisons des progrès sur la mise en place du cadre et l'architecture institutionnels, et nous mettons déjà en œuvre un certain nombre d'activités. Nous allons poursuivre ces activités – quel que soit le calendrier des accords internationaux REDD+ – et alignerons notre stratégie avec les dispositions des accords internationaux dès qu'ils seront prêts. Je crois que le Mexique possède les ressources et une maturité des institutions suffisantes pour mettre en œuvre la REDD+. Nous avons simplement besoin de savoir clairement où nous voulons aller, et c'est précisément ce que nous avons défini lors de la phase de préparation REDD+. »

Salvador Anta, Coordinateur national du Programmes « Couloirs Biologiques », Commission Nationale pour la Connaissance et l'Utilisation de la biodiversité (CONABIO), Mexique.



© Sophie Kutegeka

Ouganda

« La feuille de route pour l'intégration du genre dans la REDD+, que nous avons développée en Ouganda avec l'UICN, est très importante pour garantir que les groupes vulnérables – surtout les femmes et les personnes handicapées – sont intégrés dans la formulation de la stratégie nationale REDD+. Pour nous, cet aspect est essentiel car la REDD+ est plurisectorielle: elle aborde également les zones humides, l'agriculture, l'énergie, etc. Avec cette feuille de route, nous serons en mesure de mieux prendre en considération les pauvres, écouter ceux qui sont marginalisés dans le processus global. Nous l'utiliserons également pour créer un cadre de concertation entre les différentes composantes du gouvernement. Nous croyons que cette feuille de route va vraiment aider notre gouvernement dans la préparation d'une stratégie nationale REDD+ exhaustive. »

Margaret Mwebesa, Commissaire Adjoint pour la Foresterie, Point Focal National REDD+, Ministère de l'Eau et de l'Environnement, Ouganda.



© Agustinus Kalalu

Province de Papouasie, Indonésie

« Nous, peuple Moi, avons travaillé sur la cartographie des territoires coutumiers avec le gouvernement du district de Sorong. C'est très important de protéger nos droits coutumiers sur la terre et les ressources naturelles ainsi que notre patrimoine culturel, qui sont actuellement menacés. Nous avons appris beaucoup lors de ce processus de cartographie, sur le village, mais aussi sur la famille ou le clan. Nous pouvons maintenant utiliser ces cartes comme outils pour que nos droits soient reconnus par le gouvernement et inclus dans les plans d'affectation des terres et de développement des forêts. En participant au processus de cartographie, nous apprenons également à mieux nous organiser nous-mêmes. »

Silas Kalami, Président, Conseil du peuple autochtone Malamoi, province de Papouasie, Indonésie.



© Charlotte Mue-Eyong

Cameroun

« Lorsque la REDD+ est apparue, les groupes de peuples autochtones ont vu en elle une occasion de renforcer ce que nous essayons de dire au monde entier: nous en savons beaucoup sur les arbres et l'environnement, et pouvons partager nos connaissances sur la conservation des forêts. Puis j'ai remarqué que les organisations de peuples autochtones du monde entier allaient à des réunions internationales sur la REDD+, mais que rien ne leur était donné en retour sur le terrain – et elles ne savaient même pas ce qu'était la REDD+. C'est là que j'ai commencé à travailler pour la coordination au niveau national au Cameroun : pour partager la REDD+ avec les populations dans les villages et les fermes. Ce sont eux les plus concernés. Je trouve encourageant aujourd'hui d'entendre parler du renforcement des capacités des peuples autochtones au Cameroun afin qu'ils participent efficacement au processus REDD+. Je suis déterminée à mener cette mission à bien, afin que les peuples autochtones participent et bénéficient réellement de la REDD+. »

Hawe Bouba, Organisation africaine des femmes autochtones – Réseau d'Afrique centrale et Présidente de la plateforme des peuples autochtones pour le processus REDD+ au Cameroun.



Droits humains et REDD+

George Akwah de l'UICN, résume les principes d'une approche basée sur les droits humains pour la REDD+.

Pour garantir des bénéfices environnementaux et sociaux viables, les stratégies REDD+ doivent prendre en compte les impacts potentiels sur les populations pauvres et vulnérables, ainsi que les contributions potentielles que ces acteurs peuvent apporter.

Pour les quelques 1,6 milliard de personnes qui dépendent des forêts dans le monde pour leur subsistance, l'accès aux ressources naturelles est un droit humain en soi, et une condition préalable pour la jouissance d'autres droits universellement reconnus, à savoir les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Les populations pauvres et vulnérables sont trop fréquemment privées de ces droits du fait de relations de pouvoir déséquilibrées, de la discrimination et de la pauvreté. Consciemment ou inconsciemment, de nombreuses actions publiques contribuent à ces violations.

Afin de protéger, renforcer et éviter la violation des droits fondamentaux des populations dépendantes des forêts, l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives REDD+ doivent adopter



La mise en place d'une approche basée sur les droits humains pour les initiatives REDD+ permettrait, entre autres, de garantir que les populations dépendantes des forêts reçoivent une part juste des avantages.

et s'appuyer sur l'approche basée sur les droits humains. Cette approche s'appuie sur les principes suivant inhérents aux droits humains et établis dans plusieurs conventions, normes et instruments des Nations Unies: responsabilité, participation et inclusion, non-discrimination et équité, transparence et accès à l'information. Pour permettre une mise en œuvre efficace de l'approche basée sur les droits humains, l'UICN s'appuie sur les principes suivants, comme cadre d'orientation de l'élaboration de stratégies orientées vers les pauvres :

- 1. Garantir que les groupes vulnérables sont informés, consultés, et qu'ils participent à la prise de décisions à tous les niveaux et aux phases du processus REDD+, dans un environnement favorable:** ce principe est conforme à celui du Consentement libre, préalable et éclairé, et garantit une prise de décision démocratique en ce qui concerne les ressources naturelles.
- 2. Garantir les droits et l'accès à l'information sur les processus et les résultats de la REDD+, y compris les impacts positifs et négatifs sur l'environnement et les populations locales:** l'information doit être disponible et universellement accessible, en permanence, et être compréhensible et utilisable par toutes les parties prenantes. Le manque de transparence et de responsabilité est la violation de droits la plus fréquente dans les processus REDD+.
- 3. Garantir un partage équitable et transparent des bénéfices et des responsabilités, verticalement et horizontalement, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables :** c'est un défi de partager les avantages de la REDD+ de manière à réduire de façon efficace et efficiente la déforestation et la dégradation des forêts, tout en s'assurant que les populations dépendantes des forêts, notamment les peuples autochtones, les femmes, les pauvres et les marginalisés, reçoivent une part juste. Les mécanismes assurant la répartition équitable des bénéfices font encore défauts dans les modèles existants.
- 4. Clarifier et garantir les droits (d'accès, d'utilisation et de contrôle) aux ressources (terres/arbres/forêts/ carbone) des groupes vulnérables:** des millions de pauvres ruraux manquent d'accès sécurisé aux ressources naturelles d'importance fondamentale pour leur subsistance. Le risque de la marchandisation de la REDD+, l'accroissement de la demande mondiale pour les ressources naturelles et l'accapement des terres qui va avec, est une

sérieuse menace pour les moyens d'existence des forêts communautaires.

- 5. Reconnaître et intégrer les valeurs et pratiques coutumières dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités REDD+:** les institutions locales et coutumières ont démontré leur valeur en tant que systèmes locaux de gouvernance des ressources naturelles performants et légitimes, disposant d'une codification efficace de la gestion foncière et des droits aux ressources. La REDD+ doit s'appuyer sur ces systèmes et les renforcer, en évitant les politiques verticales imposées du haut aux communautés locales, pilotées depuis l'extérieur, et qui exacerbent souvent le conflit entre les politiques de la conservation, les droits des communautés et les activités de subsistance des populations.
- 6. Prendre en compte la nature et l'étendue de la dépendance envers les forêts, surtout chez les groupes vulnérables:** mieux comprendre la façon dont les pauvres ruraux s'appuient sur les forêts pour leur subsistance permet de lutter contre les fausses idées qui opposent impératifs de la conservation et moyens d'existence. Pour sécuriser l'adhésion et l'implication à long terme des communautés sur le terrain, il est vital que la REDD+ adopte des approches qui renforcent les moyens d'existence des populations et reconnaisse la valeur réelle des forêts pour ces communautés.
- 7. Renforcer la résilience des moyens d'existence des populations vulnérables par le biais de la conservation et de la restauration des fonctions des écosystèmes naturels, y compris la biodiversité:** la nature est le principal « filet de sécurité » des pauvres et, face à l'amplification des catastrophes naturelles et aux forces économiques mondiales, ces fonctions écosystémiques deviendront de plus en plus essentielles grâce à leur capacité à résister aux chocs ou à se rétablir des perturbations. Pour parvenir à la durabilité environnementale, les politiques REDD+ doivent se focaliser sur l'adaptation des communautés locales.

Adopter l'approche basée sur les droits humains n'est pas seulement ce qu'il y a lieu de faire, mais surtout c'est essentiel pour garantir la participation des communautés locales et donc le succès des initiatives REDD+ sur le long terme.

Contact : George Akwah Neba, George.akwah@iucn.org

Représentation dans la REDD+ ?

Emmanuel O. Nuesiri, chercheur invité de l'université d'Illinois à Urbana Champaign, explique le défi de la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance pluripartite pour la REDD+.



© Emmanuel O. Nuesiri

Village d'Iko-Esai, Nigéria.

Un jour quand j'étais dans le village d'Iko-Esai, dans l'état de Cross River au Nigéria, des jeunes hommes m'ont raconté comment ils avaient empêché les anciens de réaliser leurs rites traditionnels sur la place du village, et avaient demandé à une église locale de s'installer à la place. Ils m'ont expliqué avoir fait cela en partie pour protester contre l'indifférence des anciens et du chef face à leurs besoins. Selon ces jeunes hommes, les anciens utilisent souvent le prétexte de la tradition pour justifier leurs décisions. En détruisant leur point de rencontre, les jeunes voulaient montrer que les traditions peuvent changer et que la prise de décision doit être plus inclusive.

Cette histoire illustre clairement un problème fréquent dans les processus de prise de décision relatif à l'environnement: le manque de représentation des besoins et des intérêts de certains groupes de parties prenantes. Un problème qui se confirma lorsque la population locale m'a affirmé ne pas avoir été représentée lors des consultations organisées pendant la phase d'élaboration du programme REDD-Nigéria.

La forêt de cette région fait partie du programme REDD-Nigéria de 4 millions de dollars US, et la Commission des forêts de l'état de Cross River et l'ONU-REDD ont organisé en 2011 plusieurs réunions de consultation participative à Calabar, la capitale de l'état. Des parties prenantes des organes gouvernementaux étatique et fédéral, du secteur privé, des ONG, d'organisations communautaires et de l'autorité coutumière y ont participé – pourquoi alors les jeunes hommes d'Iko se sont-ils sentis abandonnés?

Les organisateurs de la réunion de parties prenantes à Calabar étaient partis du principe que les participants de la société civile

représentaient correctement toute la population locale. Les visites sur le terrain montrent que ce n'est pas toujours le cas. Dans notre exemple, ni le chef du village ni les anciens d'Iko-Esai, ni même les élus locaux de la région administrative n'avaient été invités à la réunion. Par conséquent, les intérêts de la population locale n'étaient pas suffisamment représentés.

L'ONU-REDD affirme dans ses documents constitutifs que son objectif est de renforcer la démocratie locale, comme protection contre l'accapement par les élites des avantages de la REDD+. Cependant, en reconnaissant et en autonomisant les organisations locales et l'autorité coutumière (sélectionnées) – plutôt que les gouvernements locaux élus – comme représentants de la population locale, le modèle de gouvernance pluripartite employé dans la conception du programme Nigéria-REDD+ peut avoir en réalité affaibli l'autorité démocratique locale et leur pouvoir de représentativité.

Au vu de leur mandat statutaire qui leur impose d'être responsables devant la population locale, les autorités locales devraient être également reconnues et autonomisées par les organisations internationales engagées pour renforcer la démocratie locale. Dans le cas du Nigéria, cela demande, au minimum, de renforcer la relation entre les conseillers locaux et leurs électeurs, et d'inclure ces conseillers dans toutes les délibérations REDD+-Nigéria.

Cette étude est l'une des 30 études réalisées par l'Initiative pour une gouvernance forestière réactive (RFGI), un programme de recherche et de terrain financé par l'Agence suédoise de coopération pour le développement international et dirigé par une équipe de l'université d'Illinois à Urbana Champaign, du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique et de l'UICN. L'axe de travail de la RFGI dans 12 pays africains est d'étudier les interventions environnementales et d'évaluer comment elles peuvent répondre davantage aux intérêts des populations locales. Les études de la RFGI sont maintenant publiées dans des revues évaluées par des pairs et des documents généraux. La RFGI utilise également ces résultats pour rédiger un manuel destiné à aider les organisations de la conservation, le gouvernement et les donateurs à trouver une solution à des situations comme celle décrite ici, et à travailler avec les parties prenantes locales pour améliorer les questions de gouvernance liées aux interventions sur le terrain.

Contact : Emmanuel O. Nuesiri, enuesiri@illinois.edu

Les organisateurs de la réunion de parties prenantes à Calabar étaient partis du principe que les participants de la société civile représentaient correctement toute la population locale. Les visites sur le terrain montrent que ce n'est pas toujours le cas.

Renforcer le cadre juridique pour la REDD+ au Guatemala

Alejandra Sobenes, avocate environnementale et ancienne ministre adjointe des Ressources naturelles, rattachée au ministère de l'Environnement, présente la mise en place d'un cadre juridique national pour la REDD+.



Un paysage mixte agricole et forestier au Guatemala. La législation REDD+ doit prendre en compte la diversité des régimes fonciers et des droits d'accès à la terre dans le pays.

La REDD+ est une opportunité unique pour le Guatemala car elle ajoute de la valeur économique aux forêts, encourage leur conservation et leur gestion, et permet aux parties prenantes de participer au marché national et international du carbone. Le Guatemala met actuellement en place un cadre juridique pour la REDD+ qui offrira aux individus et aux communautés propriétaires de forêts une sécurité juridique. En effet, pour que la REDD+ fonctionne, il faut mettre en place un cadre juridique clair pour encadrer les négociations – surtout si les droits des parties prenantes ne sont pas clairs.

La diversité des régimes de propriété et de droits fonciers du pays est l'un des freins à l'élaboration d'un tel cadre juridique.

En 2013, le Congrès du Guatemala a approuvé la Loi-cadre sur la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques, l'adaptation nécessaire aux effets des changements climatiques et l'atténuation des gaz à effet de serre (LMCC), décret 7-2013. C'est l'une des premières lois de ce genre en Amérique latine. Elle pose les fondations juridiques pour le marché du carbone, et établit les règles

déterminant qui peut accéder aux avantages issus des négociations basés sur les réductions d'émissions de carbone. Le règlement accorde des droits au propriétaire ou à l'occupant légal, mais ne reconnaît pas les individus réalisant des activités REDD+ sur ces propriétés, même dans les cas où la titularisation des terres n'est pas claire. Ce vide juridique va beaucoup influencer le niveau de participation des parties prenantes dans ce genre d'initiatives et de projets.

Au Guatemala, les zones menacées éligibles à la REDD+ sont hétérogènes et englobent différents types de propriété, d'occupation ou de baux fonciers – y compris les terres abritant des populations autochtones ayant eu des problèmes par le passé à faire reconnaître leurs droits de titularisation et d'occupation. Certaines communautés habitent traditionnellement sur des terres possédées par l'Etat et ont un accès légal aux ressources naturelles dans ces zones. Beaucoup de ces groupes ont été identifiés comme parties prenantes essentielles à la REDD+, du fait de leur participation cruciale dans des activités favorables à la REDD+.

Les études juridiques menées jusqu'à présent soulignent le besoin d'inclure tous les types de régimes fonciers dans l'élaboration des projets REDD+, y compris les parties possédant des droits fonciers ou celles qui en sont dénuées mais peuvent malgré tout mettre en œuvre des activités REDD+.

Dans ce contexte, une proposition alternative permet aux parties prenantes légitimes qui réalisent des activités REDD+ de profiter des droits carbone issus d'un projet spécifique. Cette proposition se base sur le fait que la réalisation d'un taux de séquestration anticipé d'un projet REDD+ demande de gros efforts et l'implication active des parties prenantes – peu importe que celles-ci soient propriétaires de la terre où le projet est réalisé. Elles ont le droit de profiter des résultats de leurs efforts – ce qui, dans le contexte de la REDD+, se traduit en unités carbone produites – et des avantages issus de l'échange de permis carbone.

Malgré les défis qu'il reste à relever, le Guatemala progresse dans la mise en place de cadres nationaux juridiques et institutionnels conformément aux directives de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du cadre de Varsovie pour la REDD+ et de la Loi-cadre LMCC. Ces progrès ont permis au Guatemala d'offrir une assurance juridique aux parties des négociations REDD+, et de leur garantir un accès aux avantages. Parallèlement, des avancées importantes ont été réalisées grâce à des études qui ont permis d'identifier les lacunes et les chevauchements du cadre institutionnel-juridique actuel, et de produire des recommandations spécifiques.

La Loi-cadre LMCC est en attente d'approbation. Une fois approuvée, l'Etat devra obligatoirement élaborer des règles pertinentes pour l'enregistrement, le suivi et la vérification des projets, et ajustera les projets institutionnels afin d'encourager les activités REDD+. C'est une bonne occasion de prendre en compte les droits de propriété des individus qui mettent en œuvre la REDD+, leurs droits sur les résultats de leur travail, ainsi que les questions importantes liées aux niveaux de référence et aux mesures de protection REDD+.

Contact : Alejandra Sobenes, asobenes@gmail.com

Parité hommes-femmes et REDD+ en Ouganda

Sophie Kutegeka, de l'UICN, évoque comment la feuille de route s'est transformée en action lors du processus REDD+ de l'Ouganda.

La parité hommes-femmes est de plus en plus reconnue à l'échelle mondiale comme fondamentale dans la prise de décisions sur l'environnement et le changement climatique. En Ouganda, l'UICN a appuyé le gouvernement à élaborer une feuille de route d'intégration du genre dans la stratégie nationale REDD+.

Dès le début, le gouvernement ougandais a encouragé un processus participatif REDD+, en impliquant activement la société civile et le secteur privé pour définir les cadres. Cela a permis que certains aspects cruciaux bénéficiant de moins d'appui financier puissent être néanmoins défendus et considérés comme partie intégrante du processus.

Malgré la volonté du gouvernement, conduire de manière participative le processus REDD+ s'est révélé être un défi. Dans son approbation de la Proposition de plan de préparation de l'Ouganda, Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque mondiale a regretté que l'Ouganda n'ait pas démontré de stratégie claire de participation et de consultation des groupes vulnérables comme les femmes lors de l'élaboration de la stratégie REDD+ et de la mise en œuvre de ses activités pilotes.

Pour aider l'Ouganda à mettre en place cette stratégie, l'UICN a organisé une formation sur les questions de genre, en collaboration avec le ministère Genre, du Travail et du Développement social, le Secrétariat national REDD+ et l'Unité de lutte contre les changements climatiques. Cette formation ciblait les représentants d'organisations de la société civile, des universitaires, des décideurs politiques et des partenaires de développement dont le travail est axé sur les questions de genre. C'est au cours de cette formation qu'a été élaboré la « Feuille de route sur les questions de genre », qui a permis la préparation d'une stratégie nationale pour intégrer les questions de genre dans la Proposition de plan de préparation nationale.

Outre le renforcement des capacités, la Feuille de route répertoriait clairement les questions de genre, les parties prenantes, et les stratégies pour le respect et la reconnaissance des droits des hommes et des femmes qui sont nécessaires à toutes les étapes du processus REDD+ afin d'éviter les impacts négatifs potentiels sur l'équité, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre REDD+.

La Feuille de route n'est pas une stratégie isolée. Au contraire, l'Ouganda identifie et intègre certains aspects essentiels sur les questions de genre dans ses différentes activités de sa Proposition de plan de préparation. Dans les faits, il est évident que les cahiers des charges de chaque processus de préparation ont clairement intégré les questions de genre.

Par exemple, les structures de consultation et de participation qui fourniront une plateforme pour les débats et les commentaires sur les activités REDD+ doivent inclure des



© UICN/Sophie Kutegeka

Des villageois à Manafwa, Ouganda, participent à un exercice d'évaluation participative de l'importance des ressources forestières dont ils dépendent.

représentants de groupes axés sur les questions de genre, de groupes marginalisés et des jeunes, avec des indicateurs clairs pour mesurer le niveau d'inclusion et de participation des catégories identifiées de parties prenantes. Ce processus participatif a favorisé l'implication active des parties prenantes et leur appropriation du processus. Dans ce cadre, l'UICN travaille avec le Secrétariat national REDD+ pour réactiver le Groupe de travail sur les questions de genre et la REDD+, considéré comme l'une des actions principales proposées dans la Feuille de route pour suivre rapidement la mise en œuvre et intégrer les contributions dans la Stratégie nationale REDD+.

Cependant, malgré la formulation claire des mesures en faveur de la parité à réaliser pendant les différentes phases de la REDD+, la mise en œuvre dans la pratique de la Feuille de route s'est avérée complexe. Les partenaires de développement et les décideurs ont tendance à considérer la plupart de ces aspects comme moins prioritaires par rapport à d'autres éléments plus tangibles. Par exemple, la Proposition de préparation de l'Ouganda n'a pas été entièrement financée, et les fonds ont pour la plupart été attribués à des évaluations nationales. Les activités appelant à un renforcement des capacités et à une intégration des principes essentiels favorables aux pauvres (intégration des questions de genre, consultation et participation par ex.) ont, elles, reçu un financement limité.

Une mise en œuvre efficace de la Feuille de route sur les questions de genre exige la participation des parties prenantes pertinentes et un renforcement des capacités, afin de s'assurer que les différents acteurs comprennent entièrement les principaux aspects de l'intégration, ainsi qu'un cadre clair pour consolider les enseignements émergents et garantir l'influence directe sur les processus en cours.

Contact : Sophie Kutegeka, sophie.kutegeka@iucn.org

Cartographier les droits coutumiers en Papouasie, Indonésie

Yunus Yumte de l'Institut Samdhana explique comment l'exercice de cartographie participative peut avoir des résultats concrets sur le terrain.



© Samdhana Institute/Martin Harclono

Les cartes des territoires coutumiers produites à Wamena ont été intégrées dans le plan de gestion des forêts du gouvernement local.

La réunion des 140 chefs locaux, le dernier jour de l'atelier de cartographie en novembre 2014, a été un moment mémorable pour le peuple Moi Kelim, dans le district de Sorong, province de Papouasie occidentale en Indonésie. Les chefs ont clarifié, validé et reconnu les frontières tribales qu'ils avaient cartographiées la veille. Au-delà d'une simple validation du lieu et de la façon dont les Moi Kelim utilisent leurs terres, cet atelier traduisait l'engagement des communautés, aux côtés du gouvernement du district de Sorong, pour faire pression en faveur de leur reconnaissance légale et montrer l'exemple aux autres tribus.

Après ce processus long et parfois difficile de cartographie communautaire, les Moi Kelim ont ainsi découvert que leur zone coutumière s'étendait sur environ 430 000 ha, et englobait la ville de Sorong et le district plus large de Sorong, et qu'elle abritait 372 clans/noms de famille Moi Kelim. Les Moi Kelim sont maintenant en bonne voie pour obtenir des droits juridiques sur cette terre et participer à sa gestion.

Dans la Stratégie et plan d'action national REDD+ de l'Indonésie, la clarification des droits fonciers locaux et forestiers est un élément essentiel au succès de la REDD+, et garantit qu'elle profite aux populations locales. Les cartes coutumières sont des outils permettant d'identifier à qui appartient la terre et qui en possède les droits, et de distribuer équitablement les

avantages issus de la REDD+. Par ailleurs, et en plus de soutenir les efforts de la REDD+, ces cartes sont également utiles pour la planification des terres et des ressources et la résolution des conflits, ainsi que pour expliquer les droits communautaires aux générations plus jeunes.

Au total, 24 communautés possèdent maintenant des cartes détaillant leurs frontières coutumières, et environ 2 millions d'hectares de zones coutumières ont été cartographiés en Papouasie. Certaines communautés utilisent ces cartes comme outils pour faire pression en faveur d'une gestion totale des forêts. Dans les hautes-terres de Wamena par exemple, le gouvernement local qui a joué un rôle essentiel dans le processus de cartographie, a intégré les cartes des frontières coutumières dans son plan de gestion des forêts à long terme.

Pour s'assurer que ces cartes ne sont pas utilisées pour encourager l'investissement dans des grosses plantations ou réaliser des activités industrielles forestières qui réduiraient ou dégraderaient encore plus les forêts, l'Institut Samdhana et le gouvernement local insistent sur l'importance de soutenir le développement économique au niveau local. Dans le district de Kaimana, province de Papouasie occidentale, ils ont mis en place sous forme pilote les premières forêts de village en Papouasie. Ce programme de licences communautaires permettra aux groupes communautaires de continuer à gérer leurs propres forêts de façon légale et durable. Les districts et les partenaires élaboreront des bases de données de mesure des forêts, qui serviront de base à l'élaboration de plans détaillés de gestion des forêts et à l'échange de produits forestiers à petite échelle. En se servant de la carte de son territoire coutumier, la communauté s'engage à surveiller et à gérer ses ressources forestières et terrestres, et cherche maintenant à faire reconnaître légalement ses terres auprès du gouvernement national. Les licences forestières villageoises à Kaimana permettent également au gouvernement indonésien de voir l'importance de la reconnaissance des droits coutumiers en Papouasie, et de chercher comment les intégrer dans d'autres plans forestiers et d'investissements.

S'appuyant sur cette dynamique, l'UICN, l'Institut Samdhana et d'autres partenaires des provinces de Papouasie et Papouasie occidentale continueront à cartographier d'autres zones coutumières pour garantir les droits fonciers intergénérationnels. Ces deux provinces tenteront également de faire reconnaître officiellement ces cartes d'affectation des terres les faire utiliser par les gouvernements nationaux et sous-nationaux, comme outil essentiel à la mise en œuvre de la REDD+. Dans la vallée de Baliem de Papouasie, les cartes seront légalisées et utilisées pour mettre en place des plans de gestion des frontières coutumières basés sur les zones culturelles, ainsi que pour la conception d'activités d'agroforesterie et de reforestation dans les zones dégradées.

Contact : Yunus Yumte, yumte@samdhana.org

Réduire les émissions en améliorant les pratiques agricoles au Ghana

Yaw Kwakye de la Commission des forêts du Ghana souligne la nature innovante du Programme de réduction des émissions du Ghana.

Un Programme de réduction des émissions est actuellement en cours d'élaboration. C'est l'un des principaux résultats du processus de préparation REDD+ au Ghana. Ce Programme sera un mécanisme unique, introduisant une approche programmatique pour la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Le Ghana bénéficie de l'appui du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) de la Banque mondiale, et est l'un des premiers pays à bénéficier des fonds du FPCF pour préparer sa REDD+. Il a élaboré une Proposition de plan de préparation REDD+ fin 2009, laquelle a été approuvée lors des réunions de FPCF organisée à Libreville au Gabon, en mars 2010. La Proposition de préparation REDD+ du Ghana présente le processus par lequel le gouvernement du Ghana élaborera sa stratégie nationale pour participer au mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts puis la mettra en œuvre, tout en conservant et en accroissant les stocks de carbone et en gérant durablement ses forêts.

Le Programme de réduction des émissions du Ghana est unique et novateur, car il vise non seulement à réduire les émissions issues de l'expansion agricole (plus précisément le cacao) en zones forestières, mais aussi à lutter contre le problème de production non durable et d'exploitation illégale du bois. Ce programme ambitieux vise à garantir le futur des forêts du Ghana, à améliorer significativement les moyens d'existence des communautés dans les zones forestières et à accroître les revenus des paysans dans le pays.

La situation des forêts du Ghana se dégrade depuis des années, notamment les années 1970. De nombreuses réserves forestières ont été grignotées et fortement dégradées, et les stocks de carbone hors-réserves se réduisent rapidement. Depuis maintenant presque un siècle, des pratiques agricoles expansives, à faible productivité, associées à une demande croissante en bois (source importante de devises) ont abouti à la déforestation et à la dégradation des forêts dans la zone de haute forêt du pays. La conversion des forêts (surtout dans les zones hors-réserves) n'était pas perçue comme un problème jusqu'à ce que ce phénomène touche les réserves classées du gouvernement, notamment la région sud-ouest du pays très boisée. La conversion accrue de ces terres forestières en terres agricoles a entraîné une perte considérable de la biodiversité dans toute la zone de haute forêt du Ghana.

Le Programme de réduction des émissions du Ghana doit être mis en œuvre par divers moyens, incluant : (i) faciliter le dialogue et la collaboration institutionnelle pluripartite; (ii) améliorer les régimes fonciers et les droits; (iii) créer un lien entre l'accès des paysans et des communautés paysannes à des ensembles de ressources agricoles essentielles, et l'adoption

de pratiques favorables au climat sur place et de systèmes de gestion de réduction des émissions dans tout le paysage; (iv) réaliser une planification localisée au niveau du paysage, faire adopter des décrets locaux favorisant une utilisation durable et socio-culturellement appropriée des terres, de l'agriculture et des ressources forestières, et enfin encourager une application efficace de la législation forestière; (v) mettre en place une plateforme intégrée de gestion des données et un système de Mesure, notification et vérification qui encourage la réalisation et le suivi basés sur les résultats à différents niveaux; et (vi) limiter les risques liés aux changements climatiques pour les exploitants de cacao, grâce à une politique d'assurance agricole qui incite les exploitants agricoles à adopter des pratiques agricoles favorables au climat.

Les prévisions prudentes du Ghana, en termes de réduction des émissions issues de la déforestation grâce à son Programme, sont de 18,5 millions de tonnes métriques de dioxyde de carbone équivalent au cours des cinq prochaines années (2016-2020). Cependant, conscient des défis qui l'attendent, le Ghana se prépare à redoubler d'efforts pour atteindre ses objectifs.

Contact : Saadia Bobtoya Owusu-Amofah, saadia.bobtoya@iucn.org



© IUCN/Daniel Shaw

Les terres forestières sont de plus en plus déboisées en faveur de l'agriculture dans la zone de haute forêt du Ghana.



© Claudio Schneider

Claudio Schneider, directeur technique de Conservation International Pérou, réfléchit sur les résultats de la 20e Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), organisée à Lima en décembre 2014, et les conséquences pour la prochaine Conférence des Parties qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

La conférence de Lima a-t-elle créé une dynamique qui nous mènera jusqu'à Paris ?

L'effort pour arriver à l'Appel de Lima pour l'action climatique, malgré toutes les difficultés, fait sans nul doute partie de cette dynamique. Il me semble important de féliciter la présidence péruvienne de la COP, qui a permis d'arriver à ce résultat historique. Nous espérons tous arriver à un accord mondial à Paris.

Cette dynamique pourrait-elle être maintenue jusqu'à Paris ?

Oui. Le fait que toutes les Parties soient arrivées à cet accord est une première, et c'était une façon positive de clore la réunion. Même si ce n'est pas un accord parfait qui ne satisfait pas toutes les Parties, il inclut néanmoins des éléments importants comme le principe de responsabilités communes mais différenciées et celui des capacités respectives, et envoie donc un signal fort : toutes les Parties sont conscientes qu'il faut faire avancer ce processus. Le chemin jusqu'à Paris sera probablement semé d'embûches, mais nous avons une direction et une échéance pour nous guider.

Quels sont les éléments permettant de transformer cette dynamique surgie dans les débats internationaux en actions tangibles dans le secteur forestier ?

De nombreuses Parties voulaient montrer qu'elles commencent à mettre en place tous les éléments de la REDD+ nécessaires à sa réalisation. Dans le cas du Pérou, le Programme national de conservation des forêts prépare pour Paris son niveau de référence des émissions, ainsi que sa Stratégie nationale sur les forêts et les changements climatiques et son Plan d'action REDD+. Bien sûr, le Pérou se focalise sur son nouvel accord de financement de 300 millions de dollars US avec la Norvège et l'Allemagne pour réduire ses émissions liées aux forêts, qu'il

veut mettre en œuvre dès que possible. Le Pérou est donc très motivé pour passer à l'étape de la réalisation.

Vous avez un point de vue sur la conservation, mais vous êtes également impliqué dans les préparatifs nationaux et les négociations internationales. À votre avis, qu'est-ce qui est vraiment nécessaire pour les pays qui se préparent à soumettre leurs Contributions prévues déterminées au niveau national ?

Le plus important aujourd'hui pour le Pérou et de nombreuses autres Parties est d'envisager les Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) comme une estimation économique. L'un des points d'achoppement lors des débats était que de nombreuses Parties distinguaient le secteur de l'affectation des terres des autres secteurs. Certes, le secteur de l'affectation des terres est très important pour ces pays, mais il doit faire partie d'efforts économiques qui incluent tous les autres secteurs dans le processus des CPDN.

À cette étape du processus, comment voyez-vous l'équilibre des exigences des Contributions prévues déterminées au niveau national : trop normatives ou trop flexibles ?

Il n'est pas possible d'être trop normatif dès le début d'un processus comme celui-ci. Il doit y avoir de la flexibilité et de l'équilibre. Dans le cas contraire, il sera trop difficile à cette étape d'arriver à un accord avec toutes les Parties, car chacune a un contexte national très différent. Nous devons donc partir du général pour aller vers le particulier de façon progressive, en nous assurant que toutes les parties sont à l'aise pendant le processus, et que le processus avance convenablement. L'important est que le processus avance, et je crois que nous y sommes arrivés lors de la COP de Lima.

av

Veillez envoyer vos commentaires et vos propositions pour un article dans les futurs numéros d'**arborvitae** à : jennifer.rietbergen@wanadoo.fr.
Veillez envoyer vos messages concernant la liste de diffusion d'**arborvitae** (abonnement, changements d'adresses, etc.) à : susan.both@iucn.org

Les anciens numéros d'**arborvitae** sont disponibles ici : www.iucn.org/forest/av
Ce magazine est édité par Jennifer Rietbergen-McCracken.
Rédacteur en chef : Mark Gnadt, UICN.
Conception graphique : millerdesign.co.uk.
Ce numéro d'**arborvitae** a été financé par Danida



Les opinions exprimées sont celles des auteurs des articles, et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'UICN ou de DANIDA